



**PÉTANQUE  
CANADA**

Pétanque Canada  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3077 Fax : 514 251-8038  
petanque@petanque.qc.ca



**PÉTANQUE  
CANADA**

## **DÉLÉGATION AUX TOURNOIS INTERNATIONAUX**

### **1. CHEF DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE:**

- 1) Appliquer le document intégralement.
- 2) Faire une rencontre avec les délégués d'équipes et les équipes sélectionnées avant le départ.
- 3) Représenter la Fédération Canadienne de Pétanque à l'assemblée de la F.I.P.J.P.
- 4) Suivre toutes les activités du championnat du Monde de Pétanque.
- 5) Transmettre toutes les informations sur les membres de la délégation Canadienne.
- 6) Posséder toutes les cartes F.C.P. des membres de la délégation.
- 7) Rédiger un rapport sur les activités de la délégation.
- 8) Faire appliquer tous les règlements de la F.I.P.J.P., F.C.P., F.P.Q., pendant la compétition.
- 9) Rapporter tous les incidents à la F.C.P., pour de futures actions ou règlements.
- 10) Assurer l'homogénéité des équipes.
- 11) Promouvoir l'esprit d'équipes.
- 12) S'assurer que les joueurs performant au maximum ou prendre tous les moyens nécessaires.
- 13) Signer le FPQ015B – Code d'éthique



**PÉTANQUE  
CANADA**

Pétanque Canada  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3077 Fax : 514 251-8038  
petanque@petanque.qc.ca



**PÉTANQUE  
CANADA**

## **2. DÉLÉGUÉ D'ÉQUIPE:**

- 1) Appliquer le document intégralement.
- 2) Représenter la F.C.P. à l'assemblée de la F.I.P.J.P.
- 3) Prendre en charge l'horaire de compétition de son équipe.
- 4) Prendre en charge l'entraînement de son équipe.
- 5) Compiler les parties lors des Championnats du Monde.
- 6) Posséder pendant les parties: but, mètre, cadeaux.
- 7) Posséder des boules pendant la compétition, entraînement ou participation.
- 8) Faire appliquer tous les règlements de la F.I.P.J.P., F.C.P., F.P.Q. pendant la compétition.
- 9) Rapporter tous les incidents à la F.C.P., pour de futures actions ou règlements.
- 10) Assurer l'homogénéité des équipes.
- 11) Promouvoir l'esprit d'équipe
- 12) S'assurer que les joueurs performant au maximum ou prendre tous les moyens nécessaires.
- 13) Signer le FPQ015B – Code d'éthique



**PÉTANQUE  
CANADA**

Pétanque Canada  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3077 Fax : 514 251-8038  
petanque@petanque.qc.ca



**PÉTANQUE  
CANADA**

### **3. JOUEUR:**

- 1) Respecter le document.
- 2) Suivre toutes les directives du Chef de la délégation.
- 3) Suivre toutes les directives du Délégué d'équipe.
- 4) Performer au maximum.
- 5) Suivre tous les règlements de la F.I.P.J.P., F.C.P., F.P.Q.
- 5) Signer le FPQ015B – Code d'éthique

### **4. DÉLÉGATION CANADIENNE:**

- 1) La Délégation Canadienne doit prendre part à toutes les activités du Championnat du Monde.  
  
Elle ne doit faire qu'un durant tout le séjour, et ce, jusqu'au banquet de clôture.
- 2) Les équipes devront avoir leur tenue vestimentaire identique durant les compétitions, ainsi que pendant les cérémonies d'ouverture.
- 3) Les joueurs devront réintégrer leurs chambres avant 23 h:30 pendant les compétitions.  
  
Lors du championnat du monde des jeunes, les participants devront réintégrer leurs chambres avant 22h:00. Également tous les jeunes doivent être accompagnés du délégué d'équipe dans tous leurs déplacements.



**PÉTANQUE  
CANADA**

Pétanque Canada  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3077 Fax : 514 251-8038  
petanque@petanque.qc.ca



**PÉTANQUE  
CANADA**

## **5. ACCOMPAGNATEURS DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

- 1) Respecter le document.
- 2) Suivre toutes les directives du Chef de la Délégation Canadienne.
- 3) Lors du départ de l'hôtel, ils doivent régler toutes les factures personnelles au comptoir de l'hôtel et obtenir l'accord du Chef de la délégation.



**PÉTANQUE  
CANADA**

Pétanque Canada  
4545, avenue Pierre-de-Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3077 Fax : 514 251-8038  
petanque@petanque.qc.ca



**PÉTANQUE  
CANADA**

AMENDÉ A UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 20 JANVIER 2019